

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS:  
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.00  
Six mois. . . 26.00  
Un an. . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'un avis contraire.

INSERTIONS:  
Annonces: la ligne. . . 20 c.  
Réclames: " . . . 30 c.  
Faits divers: " . . . 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>ie</sup>, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, 26 JUILLET 1879

### BOURSE DE PARIS DU 26 JUILLET

Cours à terme de 4 h. 03, communiqués par M. F. MASSE, banquier, 82 et 84, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précé
3 0/0 amortissable . . .	84 75	84 80
Rente 3 0/0 . . .	82 60	82 65
Rente 5 0/0 . . .	117 70	117 80
Italie 5 0/0 . . .	80 30	80 35
Turc 5 0/0 . . .	12 00	11 90
Act. Nord d'Espagne . . .	266 25	266 25
Act. Gaz . . .	1285 00	1285 00
Act. B. de Paris P.-B. . .	820 00	821 25
Act. Mob. Français . . .	542 80	543 75
Act. Lombards . . .	203 75	203 75
Act. Autrichiens . . .	630 00	618 75
Act. Mob. Espagnol . . .	1195 00	1200 00
Act. Suez . . .	740 00	737 50
Act. Banque Ottom. . .	505 00	507 50
Oblig. Egypt. uai. . .	242 50	243 75
Act. Fon. France . . .	845 00	845 00
Florin d'Autriche . . .	69 80	69 85
Act. Saragosse . . .	332 50	332 50
Emp. Russe 1877 . . .	91 65	91 65
Délégations Suez . . .	625 00	623 75
Florin Hongrois . . .	82 20	82 25
Espagne extérieur . . .	15 14	15 14

la villégiature. C'est ainsi que dans la seule séance de jeudi, la Chambre a expédié la loi relative à la perception des villes et voté quatre budgets : ceux des ministères des postes et des télégraphes, de l'agriculture et du commerce, de la justice et de l'imprimerie nationale. Dans cette course effrénée, les centaines de millions défilaient avec une vélocité vertigineuse, sans qu'à travers cette folle précipitation, le contribuable, taillable et corvéable à merci, puisse se rendre compte de l'emploi de son argent.

Sous la monarchie, quand nos budgets n'atteignaient pas seulement la moitié de l'importance de nos budgets républicains, nos Chambres faisaient moins de besogne en un mois que nos législateurs actuels n'en font en un jour: toutes nos dépenses étaient examinées, contrôlées, discutées avec le soin le plus consciencieux, si bien qu'à la suite de ces lumineux débats, chacun dans le pays savait à quoi s'en tenir.

### Comparez et jugez !

Si Dieu ressuscitait le Père Captier et le Père Oliviant parmi les victimes de la Commune, M. Jules Ferry — et son ami M. Achille Scrépel — les repousseraient de toute école; ils n'auraient plus le droit d'enseigner, ce Dominicain et ce Jésuite, si pourvus qu'ils puissent être de tous les titres universitaires; leur robe de martyrs, si rougie qu'elle soit par leur sang, n'est-elle pas celle de congrégations prohibées et déclarées indignes par M. Jules Ferry — et par M. Achille Scrépel ?

Au contraire, si, parmi les furieux qui prêchèrent à la Commune le meurtre et l'incendie, les amis du régime de 1871 pouvaient ranimer l'instituteur Verdure au fond de sa tombe, ou ramener de Noaméa l'institutrice Louise Michel, l'un et l'autre pourraient ouvrir une école à Paris; ils n'ont point la tâche originelle du congréganiste, ils ne croient point en Dieu, ils ne portent point de crucifix, ils ne sont pas au rang des professeurs pros crits par la République.

Telle est la logique de M. Jules Ferry — et de M. Achille Scrépel; — telle est la moralité de leurs lois !

Nous voudrions revenir en quelques mots sur le fameux article 5 de la loi relative au siège du pouvoir exécutif et des Chambr

M. Paul de Cassagnac rejoint M. Prax-Paris sur le terrain même où l'honorable député s'était placé; il répond à son contradicteur dans le journal où ce dernier avait porté l'attaque, c'est-à-dire dans le Figaro:

M. Prax-Paris affirme, dit-il, que j'ai traversé trois phases — il se trompe — Je suis du petit nombre d'hommes qui n'ont jamais varié. Et ce que mon collègue appelle trois phases, ne sont que trois moyens de constitution et d'abnegation à l'endroit du prince Napoléon.

Je devais cela, j'en dois davantage à l'idée impériale, qui sera éternellement la mienne, mais je voudrais n'être pas calomnié ou mal jugé, pour avoir cédé à un sentiment aussi respectable.

La situation du prince Napoléon n'a pas changé depuis le premier jour, depuis le jour fatal où le prince impérial est mort.

An 2 Décembre, il s'est retourné contre le prince Louis-Napoléon. Je sais comment, et je ne veux pas le dire ici.

Toute sa vie, il s'est revolté contre la Constitution, qu'il invoque aujourd'hui, parce qu'il en a besoin, et il a reconnu les droits du chef de la famille, droits qui ne

suis catholique, monarchiste, imperia-

liste. Ces trois formes graduées de ma foi, je ne les retrouve pas respectées dans le prince Napoléon d'autrefois, le seul qui se soit fait connaître.

Comme au premier jour, je suis prêt à m'incliner devant le prince Napoléon, sans enthousiasme, mais avec franchise, s'il se rend possible.

A l'heure qu'il est, il ne l'est pas. Et entre la France qui veut des garanties, et un prince qui n'en donnerait pas, je jure que je n'hésiterai jamais — j'irai du côté de la France.

TOUT VAUT MIEUX POUR MOI QUE CERTAIN EMPIRE, CELUI, PAR EXEMPLE, Q'INDIQUE LE PASSÉ DU PRINCE NAPOLEON — ET QUE SON PRÉSENT N'A PAS DÉMENTI.

Et sans changer de parti, tout en servant la France conservatrice et catholique, j'attendrai patiemment, si le prince Napoléon persévère dans son mutisme prudent et incompréhensible, que Dieu nous donne le prince Victor, que son père nous refuse, et qui a été le dernier nom prononcé par mon bien-aimé prince impérial.

Et si Dieu nous refuse le prince Victor, j'attendrai le prince Louis, et si le prince Louis me manque aussi, si tous désertent, ce que je ne crois pas, les devoirs, en ne

conservant que les droits, je trouverai Louis

Le député de l'Yonne n'aura pas paru de taille à côté de M. Jules Simon. Les amis de M. Lepère, ont, du reste, une confiance bien restreinte en son talent oratoire, surtout en ses lumières d'homme d'Etat.

Ce déploiement des forces ministérielles fait l'objet de toutes les conversations dans les cercles politiques. L'influence de M. Gambetta n'y paraît point étrangère. Le « maître », le « hautain et puissant seigneur » a dû donner ses ordres.

M. Jules Simon « le seul dépositaire des idées de M. Thiers » aurait accaparé à son profit la légende du libérateur du territoire

Son talent, bien supérieur à tous ceux de ses coreligionnaires du Parlement et du ministère surtout, aurait pu lui faire dans cette cérémonie, un piédestal pour monter au pouvoir.

Les attaques fort vives de la République française, publiées ce matin, contre M. Jules Simon, justifient ces